

AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

ISSN 2369-9590 (Imprimé)

ISSN 2369-9582 (En ligne)

JUIN 2017

Nouveauté

Français / English



LA DISPARITION D'UN ADULTE DANS DES CIRCONSTANCES CRIMINELLES

Un guide à l'intention des proches et des intervenants



Le 1^{er} juin 2017, l'AFPAD lance un guide novateur au Québec sur la disparition d'un adulte dans des circonstances criminelles.

Le guide offre de l'information concernant le phénomène des personnes adultes disparues au Québec, les enjeux auxquels les familles peuvent faire face, les impacts d'une disparition sur les proches, des renseignements sur le déroulement d'une enquête policière et les recours légaux possibles pour les familles, ainsi que des conseils pratiques et des références à des ressources utiles.

Pour obtenir des copies

Une version électronique du guide peut être consultée ou téléchargée sur le site web de l'AFPAD sous le menu « Documentation ». Des copies papier sont également disponibles : veuillez communiquer vos coordonnées complètes et le nombre de copies désirées à administration@afpad.ca ou 1 877 484-0404.

<http://afpad.ca>

Siège social de l'AFPAD

1686, boul. des Laurentides, bur. 203
Laval (Québec) H7M 2P4

Sans frais Laval : 1 877 484-0404

Sans frais Québec : 1 855 770-0404

Courriel : administration@afpad.ca



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

HOMMAGES

aux victimes

Journée de recueillement à St-Félicien

Dans le cadre d'une journée d'activités dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean le **samedi 3 juin**, les membres sont invités en matinée à un atelier-conférence animé par Frédéric Lavoie, psychologue, qui discutera de l'introspection, la culpabilité et l'estime de soi. L'atelier qui débutera à 9h et le dîner auront lieu à l'Hôtel du Jardin situé à St-Félicien. En après-midi, une plaque commémorative sera dévoilée au Moulin des Pionniers à La Doré en mémoire de nos proches disparus ou assassinés. Lors de ce moment de recueillement, un prêtre de la paroisse prendra la parole. Pour toute information sur cette journée, communiquez avec Andrée Champagne au 1 855 770-0404.

Hommage à Francine Bissonnette à Chambly



Afin d'honorer sa mère assassinée en juin 2016 par son ex-conjoint, Geneviève Caumartin organise une cérémonie à la mémoire de Francine Bissonnette et vous invite à vous joindre à elle afin de dénoncer la violence conjugale. La commémoration aura lieu le **dimanche 4 juin** prochain dès 14h à l'École Ste-Marie (1111, rue Denault, Chambly) où des discours de l'AFPAD et de la Maison Simonne Monet-Chartrand seront prononcés et se terminera par une envolée de colombes.

Marche Je suis Gabrielle 2017 à Montréal

Le **mercredi 7 juin** à 9h se tiendra la troisième édition de la marche Je suis Gabrielle. Cette année, le départ aura lieu à l'Oratoire St-Joseph et la marche sera sur 10 km pour se terminer au Métro Papineau. Ayant pour thème « Ensemble marchons pour dénoncer la violence dans les relations amoureuses », cet événement initié par Marlène Dufresne rend hommage à sa fille, Gabrielle Dufresne-Élie assassinée à l'âge de 17 ans par son ex-copain qui n'acceptait pas leur rupture, ainsi qu'à toutes les femmes qui sont décédées tragiquement à la suite de violence amoureuse.



CROISIÈRE

et feux d'artifice

ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'AFPAD

Afin de célébrer la période estivale et se rassembler dans une ambiance plaisante, nous vous proposons une balade lente sur le Fleuve Saint-Laurent lors d'une soirée de feux d'artifice à La Ronde. Un bateau privé a été réservé pour les membres de l'AFPAD afin de profiter d'une soirée festive entre nous!

DATE : LE SAMEDI 15 JUILLET 2017

Heure : de 20 h 15 à 23 h

Départ : Quai Municipal de Boucherville

Bateau : Navark Explorateur

Tarif : 25 \$/personne

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

Paiement en ligne : <http://afpad.ca/croisiere>

Inscription par courriel : administration@afpad.ca

Inscription au téléphone : 514 396-7389



Assemblée générale annuelle DES MEMBRES

Date et heure : le jeudi 15 juin 2017 de 18 h 30 à 20 h 30

Lieu : Centre Leonardo da Vinci, salon des Gouverneurs

Adresse : 8370, boul. Lacordaire, Montréal (St-Léonard)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et présentation des membres du CA
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. États financiers pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 juin 2016
8. Rapport d'activités 2016-2017
9. Renouvellement des postes électifs d'administrateurs :
5 sièges familles et 5 sièges professionnels externes
10. Élection du conseil d'administration
11. Nomination du vérificateur pour l'année financière 2017-2018
12. Varia
13. Clôture de l'assemblée

**Veillez confirmer votre présence par courriel à administration@afpad.ca
ou par téléphone en composant le 514 396-7389 ou le 1 877 484-0404.**

UNE JOURNÉE

3 conférences



**9 h à 12 h - La place des victimes
dans notre système de justice**

ATELIER-CONFÉRENCE AVEC CATHERINE ROSSI

Venez échanger avec Catherine Rossi, enseignante en criminologie à l'Université Laval, au sujet de la place des victimes dans notre système de justice. Madame Rossi a fait une thèse de doctorat qui s'intitule « Le double visage des victimes d'homicide - Approche comparée en droit pénal et victimologie ».

**13 h 30 à 14 h - Les dossiers AFPAD
en cours et à venir**

PRÉSENTATION DE NANCY ROY

En première partie d'après-midi, Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD, vous parlera des points importants que l'Association travaille pour améliorer le sort des proches de victimes d'actes criminels, comme l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) au Ministère de la Justice du Québec.



**14 h à 15 h - Atelier de
rigolothérapie**

ATELIER ANIMÉ PAR JEANNE-PAULE DESGAGNÉS

En dernière partie, l'AFPAD est fière de vous offrir votre tout premier atelier de rigolothérapie animé par Jeanne-Paule Desgagnés, conférencière et auteure, qui vous fera oublier vos petits tracas du moment pour faire place au rire assurément.



Le samedi 17 juin 2017 de 9 h à 15 h

Hôtel Classique de Québec - 2815, boul. Laurier, Québec

Journée gratuite - Dîner à la charge des participants

Confirmation de présences avant le 15 juin
418 686-5443 - 1 855 770-0404 - andree.champagne@afpad.ca

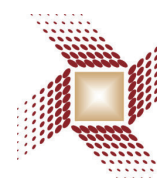
Tournoi de golf **CANASA**



Dons au bénéfice de **L'AFPAD**

Nous remercions l'Association canadienne de la sécurité (CANASA) - division Québec - de nous avoir invités pour une 9^e année consécutive à leur tournoi de golf de Montréal où de généreux golfeurs ont offert des dons à l'AFPAD au cours de la journée. Plusieurs prix furent tirés pour notre levée de fonds, dont des vêtements sports, des bouteilles de vin et un bâton des Canadiens. En tout, un peu plus de 3000 \$ ont été amassés grâce à des entrepreneurs du milieu de la sécurité qui croient en notre cause.

3000 \$ amassés!



CANASA

Canadian Security Association
L'Association canadienne de la sécurité

MERCI

Doit-on emmener notre enfant aux funérailles?

Amélie Cournoyer

Rédactrice, collaboration à Coup de pouce

Article publié sur le web le 10 janvier 2017

<http://www.coupdepouce.com/mamans/6-12-ans/article/doit-on-emmener-notre-enfant-aux-funerailles>



Lorsqu'un de nos proches décède, faut-il emmener notre enfant aux funérailles ou pas? Deux spécialistes du deuil chez l'enfant répondent avec certitude que oui et nous expliquent comment l'y préparer et le soutenir.

Lorsqu'un membre de la famille ou un proche décède, on peut vouloir protéger notre enfant en évitant le sujet de la mort ou en l'écartant des funérailles. Mais les rites funéraires sont aussi importants pour lui que pour nous, et ce, dès sa naissance, selon deux spécialistes du deuil chez l'enfant.

Il n'y a pas d'âge pour vivre un deuil

«Quand la mort nous touche, on peut avoir du mal à en parler avec notre enfant, mais c'est ce qu'il faut faire, peu importe son âge. Cela le connecte avec une réalité fondamentale de la vie», soutient Josée Masson, directrice et fondatrice de Deuil-Jeunesse, qui ajoute que le choix de sa présence aux funérailles ne revient pas aux parents, mais à l'enfant lui-même.

Psychologue spécialisée dans le deuil, la mort et ses rites, Josée Jacques abonde dans ce sens: «Il n'y a pas de raison de ne pas l'inviter, parce qu'il n'y a pas d'âge pour vivre un deuil. Celui-ci dépend du lien affectif et de la relation que l'on entretenait avec la personne décédée.»

Exclure un enfant des rites funéraires peut provoquer chez lui un fort ressentiment, comme l'impression d'être abandonné ou rejeté par les adultes ou la déception de ne pas avoir pu dire adieu au défunt. Puis, éviter le sujet de la mort peut entraîner de la confusion et de l'anxiété chez l'enfant qui s'imagine les pires scénarios. «Les jeunes ont besoin de comprendre ce qu'est la mort et de voir le corps de la personne décédée dans son cercueil ou dans l'urne avec la photo pour réaliser qu'elle est vraiment morte, explique la psychologue. Tout cela facilite grandement le processus de deuil», dit la psychologue.

Éviter les surprises

Avant d'emmener notre enfant au salon funéraire, on lui explique sans détour qui est décédé et comment c'est arrivé. On emploie des mots simples, justes et vrais: «Ta gardienne a eu un gros accident avec sa voiture et elle est morte» ou «Ton grand-père avait le cancer du poumon et il en est mort hier». On prend ensuite le temps de répondre à ses questions sur le décès de la personne et de parler de la mort avec lui.

Puis, on raconte en détail à notre enfant ce qui se passera au salon funéraire et aux funérailles. Si la personne est exposée dans un cercueil, on lui parle du corps couché, immobile, pâle et froid. Sinon, on explique en quoi consiste l'incinération et ce qu'il y a

dans l'urne. On lui dit aussi qu'il verra des gens pleurer, d'autres discuter, et même rire peut-être. On lui parle des fleurs, du déroulement de la cérémonie, etc. «Plus on donne de détails, plus on lui évite de surprises, affirme Josée Masson. Assister aux funérailles ne fera que mettre des images sur nos mots.»

On lui demande ensuite s'il veut être présent en posant la question avec confiance, sans intonation ou sous-entendu qui pourraient influencer son choix. Les deux spécialistes soulignent qu'il est très rare qu'un enfant refuse. S'il montre une résistance, on ne le force pas. On peut cependant lui demander s'il aimerait qu'on prenne des photos ou qu'on filme les funérailles pour qu'il puisse les regarder lorsqu'il sera prêt.

Un traumatisme?

Chez les jeunes, les traumatismes ne sont pas causés par les funérailles elles-mêmes, mais par l'obligation ou l'interdiction d'y faire des choses, comme aller voir le corps dans le cercueil ou y toucher. «Règle générale, la réalité est moins dure que tout ce que l'enfant peut s'imaginer s'il est laissé dans le doute et la confusion», répond la psychologue Josée Jacques aux parents qui ont peur de traumatiser leur enfant en l'emmenant au salon funéraire. «Certains parents craignent également que le jeune vive les émotions des autres, leur peine, leur tristesse, ajoute Josée Masson. Mais on doit plutôt profiter de l'occasion pour lui parler de la vie et de la mort, en lui expliquant que les gens sont tristes parce qu'ils ont aimé cette personne qui n'est plus là, mais qu'ils ne resteront pas dans leur tristesse pour toujours. Tout cela n'est pas traumatisant, au contraire, on vient normaliser ces émotions-là, leur donner un sens.»

Au salon funéraire

Avant d'entrer dans le salon funéraire, on doit informer notre enfant qu'il aura le droit de toucher ou de ne pas toucher le cercueil et le corps, de pleurer ou de ne pas pleurer, de rester ou de sortir. Il doit savoir qu'il n'aura aucune obligation.

Une fois arrivés au salon, on s'assure de rester auprès de lui ou, à tout le moins, de l'avoir à l'œil en permanence pour éviter qu'il soit laissé à lui-même — ce qui s'avère parfois difficile à cause des multiples rencontres et discussions avec les proches. Si l'on craint de ne pas être assez disponible pour notre enfant une fois sur place, on le confie à un adulte significatif qui prendra soin de lui. De retour à la maison, on peut discuter avec lui de ce qu'il a vécu pendant la journée.

Un partenariat novateur pour soutenir et informer les proches de personnes décédées des suites d'un acte criminel

Malgré une baisse remarquable du taux d'homicides dans la région métropolitaine au cours de la dernière décennie, il demeure qu'une trentaine de personnes annuellement décèdent des suites d'un acte criminel. La région de Montréal fait face à près de 50 % des homicides au Québec, ce qui implique un nombre important de personnes touchées qui présentent des besoins auxquels nous devons tenter de répondre pour minimiser l'impact de ce crime majeur. Les familles des personnes se voient dans l'obligation de trouver des moyens et des outils pour surmonter leur traumatisme et apprendre à vivre avec la disparition d'un être cher.

Pour faire face à ce nombre important de personnes touchées, le CAVAC de Montréal travaille de concert avec plusieurs partenaires de la justice et du milieu communautaire pour tenter de mieux rejoindre les proches de personnes décédées par acte criminel, et ce depuis de nombreuses années. En 2013, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (CAVAC) s'est associé au Service de police de la ville de Montréal (SPVM), le Directeur des poursuites criminelles et pénales de Montréal (DPCP), ainsi qu'à la Sureté du Québec (SQ), afin d'établir un partenariat, duquel est né un comité novateur, le Comité pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel.

Concrètement, dès l'annonce de décès, il est proposé aux familles une rencontre avec un intervenant du service d'urgence du CAVAC afin d'obtenir support et informations. Un suivi et un accompagnement serré est offert aux familles dans les semaines suivantes. La complémentarité des services du CAVAC (Service d'intervention et de référence policière - SIRP), intervenants aux Services des enquêtes spécialisées et les services courants) font en sorte que les proches endeuillés reçoivent un service personnalisé tout au long de leur processus de rétablissement.

Les intervenants sont proactifs dans leurs démarches avec les familles. Ils font des appels réguliers afin de s'enquérir de leur état et de leur transmettre les informations concernant le dossier le plus rapidement possible.

Un soutien psychosocial est disponible pour les proches souhaitant aborder le deuil et le traumatisme lié au décès.

Lorsque le dossier est judiciairisé, l'intervenant en charge du dossier logera un appel aux proches. Cet intervenant fait ensuite parvenir une lettre personnalisée, dans le cadre du CAVAC-Info, afin d'informer les proches du numéro de dossier judiciaire, du nom de l'accusé, de la prochaine date de cour, du procureur en charge du dossier et les accusations retenues.

Plus spécifiquement, les intervenants des services courants peuvent accompagner les proches lors de leur passage dans l'appareil judiciaire. Les intervenants préparent les proches à ce qu'ils vont entendre lors du procès et peuvent les accompagner en salle de cour.

Quant à nos partenaires policiers et judiciaires, dans le cadre du comité, ils s'engagent à rencontrer les familles rapidement après le décès et transmettre les informations pertinentes. Un travail de partenariat très étroit se fait entre les intervenants du CAVAC, les policiers et les procureurs afin d'offrir un soutien significatif aux familles.

Il s'agit donc d'un arrimage de services au bénéfice des proches endeuillés, leur permettant d'être supportés et informés dès l'annonce de décès, et ce jusqu'à la fin du processus judiciaire. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le CAVAC de Montréal au 514-277-9860.

L'équipe du CAVAC de Montréal

514 277-9860
www.cavac.qc.ca



FIERS PARTENAIRES DE LA CAUSE

EMPOWERING
RESILIENCE

VICTIMS AND SURVIVORS
OF CRIME WEEK



FAVORISER
LA RÉSILIENCE

SEMAINE DES VICTIMES ET
SURVIVANTS D'ACTES CRIMINELS